FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu du Comité technique partiaire ministériel du 6 mai 2011

Présidé par la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet

Dans son propos liminaire, la ministre a insisté sur l'importance de la concrétisation des Grenelle Environnement et Mer, l'année 2011 étant celle de l'application. En substance, la ministre assure que le MEDDTL est « identifié » après une métamorphose difficile, il faut dorénavant le « consolider ». S'agissant des DDI, il y a bien tutelle interministérielle, mais pour les DDT/M les politiques menées et les agents relèvent bien de notre ministère. Pour l'ensemble du ministère et de ses établissements publics, la stabilisation et la consolidation sont nécessaires. Dans ce but une stratégie ministérielle rénovée sera élaborée en concertation avec les représentants des personnels. Cependant trois chantiers restent à mener à bien pour dissiper les malentendus : Voies d'eau (la ministre affirme attendre beaucoup de la concertation), RST et CETE (un cadre de dialogue animée par la nouvelle CGDD Dominique Dron), Evolution de la formation et des écoles.

Déclaration liminaire de Jean-Marie RECH, *Secrétaire général de la Fédération CGT Equipement- Environnement*

Madame la Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Chers camarades,

Alors que nos concitoyens et les salariés de votre ministère souffrent de l'explosion du prix du carburant, du gaz et des loyers, alors que la crise sociale frappe durement et que le chômage se maintient à un niveau jamais atteint dans notre pays, la préoccupation prioritaire du gouvernement consiste à alléger encore et toujours les impôts des plus riches. Depuis quelques jours, la valse des milliards a repris. Plus de 82 milliards de profits pour les quarante plus grands groupes français, 10 milliards pour TOTAL, 5 milliards pour G.D.F., rien n'est fait pour faire participer les fortunes à l'effort collectif. Par contre, les salariés et les agents de la fonction publique doivent se serrer une nouvelle fois la ceinture. Il est inacceptable qu'aucune revalorisation salariale ne soit à l'ordre du jour pour les agents de la fonction publique et notamment pour ceux de notre ministère. Cette politique fiscale injuste contribue par ailleurs à vider les caisses de l'Etat. Pour la C.G.T., pour notre fédération, dans un monde qui bouge spectaculairement, les défis sont ceux de l'humanité, de l'eau, de la maîtrise humaine du développement et des risques, de l'énergie et des moyens de produire, ceux de l'industrie, des services publics…Je me passe de vous rappeler de quel ministère nous dépendons...!!! Et ce "grand ministère" devrait s'employer à mettre en place un service public de haut niveau.

Au contraire, le projet de transfert des infrastructures des voies navigables et des 4 400 agents est l'exemple concret de la volonté d'abandon de pans entiers dans le domaine public.
Il en est de même concernant la privatisation des routes nationales par le biais des concessions et des PPP.
Nous réaffirmons ici notre attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et nous opposons à tout projet de privatisation des routes. La forte mobilisation des personnels des voies navigables les 2 et 3 mai témoigne de leur volonté de peser dans les décisions à venir.
Concernant la sécurité maritime, là encore le Ministère s'assoit sur les engagements du Grenelle de la mer. L'inscription de la France dans une démarche d'exemplarité pour le contrôle et la surveillance, la préservation des vies, l'amélioration des compétences maritimes de son administration et le développement de la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques passent à la trappe. Les conséquences de la catastrophe de l'Erika ne sont plus que des souvenirs lointains… !! La partie juteuse du contrôle des navires de jauge brut de plus de 500 a été confiée aux sociétés privées de classification.
Alors que les autoroutes ont été vendues aux grands groupes du BTP 13 milliards en dessous de leur valeur estimée, ceux-ci continuent d'encaisser les profits sur le dos des usagers qui ont subi une hausse moyenne du prix des péages de près de 12% sur 4 ans !
La R.G.P.P. oblige l'abandon de secteurs entiers d'activités, ce qui est intolérable. Le service public est totalement abandonné. L'épisode neigeux exige une nouvelle donne pour le développement et la reconquête d'un véritable service de proximité. La C.G.T. revendique que les missions de service public, l'intérêt collectif et les besoins de la population soient au cœur des politiques mises en œuvres.
Concernant le dossier des O.P.A., la main mise de Matignon et la difficulté de reconnaître les spécificités et les compétences de ces personnels, les difficultés de l'écriture du projet de décret d'intégration posent aussi un vrai problème de gouvernance. C'est un déni de démocratie… !
La mobilisation exceptionnelle dans les établissements publics de l'Ecologie, avec la manifestation nationale du 22 mars dernier, ONCFS, ONEMA et Parcs Nationaux, rassemblant ATE, TE et contractuels, ne débouche toujours pas sur une réponse satisfaisante aux revendications de l'intersyndicale, pourtant connues depuis longtemps. Et les missions eau et biodiversité sont touchées depuis 2011 par les réductions de postes et de moyens de fonctionnement, sans égard pour les objectifs à atteindre du Grenelle Environnement inscrits dans la loi.
Enfin, une nouvelle fois, nous vous alertons sur un climat social très dégradé dans les services. Il faut changer votre mode de management… !!!
La problématique entre l'individuel et le collectif est plus que dégradée !!
En conséquence, nous continuons d'exiger :

- La fin immédiate des suppressions d'emplois
- L'abrogation de la loi de 2009 dite « de mobilité »
- L'arrêt de la Régression Générale des Politiques Publiques

Ceux-ci sont autant de vecteurs contraires à une Fonction Publique au service du progrès social pour tous !
L'urgence et la gravité de la situation du pouvoir d'achat des agents exigent des mesures de fond…
Concernant les perspectives R.H. 2013, la C.G.T. conteste l'essentiel des données « d'entrée » imposées.

5 100 suppressions d'emplois supplémentaires au titre de la R.G.P.P., pas de chiffrage des programmes prioritaires.
Nous refusons votre plan et demandons :

- Un rapport entre les missions et les moyens humains et de fonctionnement, rapporté aux programmes à tous les niveaux.
- Des plans pluriannuels de recrutements et de formation.
- L'amélioration des conditions de travail des agents
- Une reconnaissance de la pénibilité suite aux engagements ministériels de 2008
- Un véritable dialogue social à tous les niveaux
- La reconnaissance des qualifications et des déroulements de carrières

Dans ce domaine, il est à noter par exemple que 20 ans se sont écoulés sans aucune évolution statutaire pour les agents d'exploitation, ce qui est inadmissible.
Le projet de fusions de corps de la catégorie B dans le cadre contraint du NES va impacter près de 20 000 agents de notre ministère. A ce jour, après de nombreuses réunions, notamment pour les B techniques, nos revendications ne sont toujours pas entendues alors que les personnels souffrent d'un cruel manque de reconnaissance et de perspectives.
C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, de nous recevoir très rapidement sur ce dossier avant le groupe d'échange du 19 mai.

Je vous remercie de votre attention.

En réponse aux interventions syndicales, la ministre précise en substance :

- Aux revendications **de pouvoir d'achat** et d'explosion de la précarité dans le pays, elle estime que la sobriété énergétique, l'aide solidaire aux factures d'énergie ou d'eau, constituent de bonnes réponses…
- Sur les **voies navigables et les services navigation**, elle assure que le gouvernement veut renforcer et développer la voie d'eau, à l'exemple du partenariat public/privé pour la liaison grand gabarit Seine-Nord-Europe. Sur la forme juridique, le gouvernement est ouvert, par exemple un SCN (service à compétence nationale) présentant l'intérêt de la lisibilité, ou bien un Etablissement public (EPA, ou EPIC statut actuel de VNF) selon les fonctions à assurer… Elle admet que le rapport du gouvernement et le débat préalable au Parlement, prévus par la loi Grenelle, ne sont pas intervenus… Evoquant l'encombrement du calendrier parlementaire, mais également les limites du débat et des rapports parlementaires, elle assure qu'il devra statuer si les réformes nécessaires (« les choses doivent être mieux faites dans le secteur ») appellent l'intervention législative.
- S'agissant **des réformes des services en général**, elle assure que l'essentiel est « derrière nous » (par exemple la suppression de l'ingénierie publique concurrentielle), des ajustements étant possible à la marge (avenir du service de prévision des crues -SPC- de Dordogne).
- Sur la **sous-traitance**, elle assure n'avoir aucun raisonnement de principe (« il faut réfléchir au cas par cas »). Ainsi dans le cas des centrales nucléaires, elle reconnaît l'importance de l'intégrer dans l'audit mené par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) comme demandé par la CGT.
- Sur le **périmètre ministériel,** elle s'incline devant le transfert de la **sécurité routière** au ministre chargé de l'intérieur (« les français pensent que c'est l'affaire des

gendarmes »), et fait remarquer qu'elle est en pointe sur les dossiers de **l'énergie** (« pas moins que le ministre de l'énergie, Eric Besson »).

- **Sur les retards dans les droits des personnels**, elle admet les dysfonctionnements de **CHORUS**, ainsi que les textes et garanties nécessaires dans le transfert des **Parcs et des OPA** aux départements en assurant que « cela a trop tardé et doit être réglé pour fin 2011 »…
- S'agissant de la **reconnaissance de la pénibilité** (service actif et bonification), elle donne acte qu'il y bien eu saisine du Premier ministre par son prédécesseur, mais s'inscrit dans la loi retraites de novembre 2010 et renvoie à un travail avec la DRH…
- La **fusion de la catégorie B** est effectivement un dossier essentiel.

Points 1 et 2 - Certificats d'économies d'énergie –CEE- projet de décret modifiant le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 et projet d'arrêté créant le pôle national des CEE.

On trouvera ci-joint l'intervention CGT (Francis Combrouze, expert désigné Ruven Gonzalez**).** Nous sommes très critiques sur l'utilisation des CEE, instruments de marché soumis à de la spéculation boursière à terme. La création d'un service à compétence nationale (SCN) pour délivrer et contrôler le système des CEE peut être comprise. Mais nous contestons l'évaluation des effectifs existants (3 ETP dans 21 DREAL et 6 à la DRIEE Ile-de France).
En réponse, la DGEC (Pierre-Franck Chevet et les services) admet que les risques de fraudes sont élevés. Les agents affectés au service relèveront bien du régime indemnitaire de centrale et de la prime de restructuration. Il n'y a pas d'engagement de délai pour affecter les 6 effectifs supplémentaires s'ajoutant au 9 ETP des fiches de postes (cible de 15 ETP, les 6 de la DRIEE ayant été reçus)…
Sur **l'amendement CGT** proposant de nommer « bureau ou service » (au lieu de pôle placé auprès du directeur) le SCN : **pour CGT, FO, CFDT, UNSA et contre : administration.** Le président rejette l'amendement.
Votes sur les projets de textes : **contre (toutes les OS), pour (administration)**. Les 2 textes doivent être soumis au CTPS DGEC.

Point 3 - Réseaux électriques – projet de décret modifiant le décret du 29 juillet 1927 portant règlement d'administration publique portant application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie.

On trouvera ci-joint l'intervention et les amendements CGT (Francis Combrouze). En substance, nous contestons la privatisation et l'abandon du contrôle d'Etat sur les réseaux électriques, retirés aux DDT (100 ETP supprimés...). En outre, le redéploiement de 25 ETP en DREAL pour réaliser du contrôle de second niveau sur les organismes certifiés privés se révèle très flou. **La CGT suggère trois amendements** au projet de texte, déjà présentés au groupe d'échanges en avril à ce sujet.

L'un relatif à l'indépendance des organismes techniques (art 56-1) vote : pour (CGT, CFDT, UNSA) contre (Administration et FO) ; le second relatif aux droits des CHSCT des entreprises survolées par les réseaux électriques visés en matière d'exposition aux champs électromagnétiques (art 59-1) vote : pour (CGT, FO, CFDT, UNSA) contre : administration. Le troisième incluant une précision sur le champ de compétences de l'inspection du travail des ouvrages hydroélectriques concédés, cas des téléphériques de visite (art 8111-10 du code du travail) est retiré, car satisfait par une autre disposition réglementaire récente. Un

amendement de FO ajoutant le ministre de l'écologie au ministre de l'énergie sur l'un des articles est également rejeté (vote pour CGT, FO, CFDT ; contre : administration)

Nous contestons la privatisation et l'abandon du contrôle d'Etat sur les réseaux électriques, retirés aux DDT. A la question de la CGT d'une consultation du CTP des DDI sur ce projet retirant des compétences aux DDT/M, le SG assure qu'il va regarder.

Vote sur le projet de décret : pour administration ; contre : CGT, FO, CFDT, UNSA.

Point 4 : Agenda social

La Directrice des ressources humaines présente l'agenda social pour la période janvier 2011 – juin 2012. Elle précise que la liste des thèmes n'est pas exhaustive, par exemple des Groupes d'échanges ou des réunions ad hoc auront lieu sur d'autres thèmes comme : Voie d'eau, RST, formation…

Les sujets qui seront abordés sont (ordre non prioritaire) :

1- **Dialogue social** : Instances représentatives ; Méthode de travail en terme de concertation et de négociation sociales.
2- **Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)** : Démarche prévisionnelle d'aide à la décision en matière de GRH.
3- **Modernisation statutaire** : Catégorie A techniques (fusion des corps) ; Catégorie B techniques et administratifs (fusion des corps) ; OPA ; ATE-TE ; Clarification des niveaux de gestion de corps.
4- **Principe de rémunération** : Règle de gestion des régimes indemnitaires.
5- **Organisation et réglementation du travail** : Dérogation garanties minimales ; Cadrage secteurs maritimes ; Télétravail.
6- **Prévention** : Pénibilité ; Risques psychosociaux.

La CGT demande le rajout de deux thématiques (Intervention CGT – Nicolas Baille) :

- 1 sur l'égalité Homme/Femme
- 1 sur les Agents Non-Titulaires : Suite à la signature de l'Accord entre les organisations syndicales et le ministère de la Fonction publique chaque ministère devra appliquer la loi.

Sur ces deux ajouts, la DRH donne un avis favorable mais précise que les deux textes de loi seront effectifs en 2012. Cependant, le ministère donne son accord pour que d'ici là un travail préparatoire soit fait. S'agissant de suivi des réorganisations, la DRH estime qu'elle est partie intégrante de la GPEEC.

Sur les thématiques présentées par la DRH, la CGT demande également des ajouts :

- Dialogue social : Moyens de fonctionnement des instances représentatives
- GPEEC : Instance régionale par la mise en place d'un CT auprès du RBOP
- Modernisation statutaire : Ouverture d'un chantier sur la catégorie C exploitation (cela fait 20 ans qu'il n'y a aucune évolution !)
- Cadrage secteurs maritimes : Passage au CCHS suite aux différents groupes de travail

L'administration donne un avis favorable. Mais sur la catégorie C exploitation l'administration ne s'engage pas sur un calendrier.

Point 5 : Bilan de la viabilité hivernale 2010-2011

Intervention de Gérard Le briquer UIT-CGT :

Le dossier du ministère « bilan de la VH » s'enrichit du retour d'expériences CGT élaboré par l'UIT-CGT, à travers une implication des trois secteurs –route, ferroviaire et aérien- des Fédérations Equipement-Environnement, Transports et Cheminots ; ce MEMORANDUM CGT porte constats, analyses et propositions qui ont été présentées au CTPM et seront utiles aux réunions à venir des instances de consultation CHS et CCHS pour la préparation de la campagne hivernale 2011/2012.

La CGT demande que s'engage un véritable dialogue social à travers ce bilan. Les mesures adoptées par le ministère suite aux tables rondes de février « épisodes neigeux et transports » auxquelles les OS n'avaient pas été invitées, pourtant acteurs incontournables, malgré la demande de la CGT, doivent faire l'objet d'une confrontation avec les propositions de la CGT de ce MEMORANDUM sur ces évènements graves ayant fortement touchés les secteurs du transport et le service hivernal de la route qui ont fait l'actualité en décembre 2010.
La CGT n'a pas tourné la page sur ces dysfonctionnements : Il faut rediscuter , sans tabou, de tous ces dysfonctionnements que la neige et le froid ont révélés au cours de cette période et qui ont marqué les organisations et conditions de travail de travail, et permis d'identifier des sous investissements en moyens humains, matériels et de maintenance des engins de déneigement (depuis l'intervention d'AON suite au transfert des PAD) engendrant des dégradations de la capacité opérationnelle d'intervention et de gestion des situations de crise.

A ce stade du bilan, le social trouve peu de place voire en est absent alors que le service public est confronté « au mauvais temps » des politiques et de l'affaiblissement des moyens publics et de l'austérité budgétaire.
Nous sommes devant un problème global qui pose la question des sous investissements dans les secteurs concernés, frappés par des réductions des moyens des politiques publiques entraînant la fragilisation du système de transport et la dégradation des capacités d'intervention du service public. Malgré tout, les agents au front de neige, ont eu de fort engagement et un professionnalisme qui agit comme amortisseurs des situations de crise.

Pour ce qui concerne la route : Ce n'est pas la faute de METEO France, les situations de blocages résultent des interdictions de circulation des PL trop tardives (du fait de pression du patronat routier qui veut faire rouler les PL au maximum !) et du déficit chronique des places de stationnement à l'approche des grandes agglomérations ; les plans d'organisation de la VH, DOVH et PEVH, sont empêtrés dans les spirales d'économies de moyens et n'apportent pas de réponses aux exigences des agents pour l'amélioration de leur conditions de travail et de sécurité ; Les garanties minimales de temps de travail et de repos sont poussées aux maximum voir non respectées..les budgets routiers sont en forte diminution alors que les chaussées se détériorent (taux de renouvellement du revêtement est tombé à 6% en 2010, il était de 8% en 2008/2009 !)

La CGT a des propositions : **Renforcer et réinvestir** fortement dans les moyens humains et matériels, **lever les obstacles aux mutualisations** (à partir de la reconstitution des stocks de sel et le traitement des zones à risques connues..) par un dispositif règlementaire et technique renforcé. **Activer les coopérations et coordinations des gestionnaires des infrastructures** (Etat, collectivités et sociétés autoroutes) lors de la gestion des situations de crise (où ce sont

les collectivités qui apportent l'essentiel des moyens), **restaurer le dialogue social** sur les conditions de travail notamment la présence d'un agent en cabine... La CGT est opposée à cette évolution qui concerne 30% des 700 circuits sur les routes bidirectionnelles dans les DIR concernées. Pour la CGT, les évaluations en cours devant être présentées aux CCHS en juin, en fonction de critères « objectifs » devront intégrer la qualité de service, les exigences environnementales, sociales et de sécurité des agents et des opérations. L'introduction de GPS ça ne fait pas avancer les choses…les mesures liées à la circulation routière prennent en compte certains aspects mais restent largement insuffisantes, le social ne peut être absent !
Le mesures relatives aux transports collectifs présentées pour la SNCF et la RATP marquent le besoin d'agir concrètement sur des leviers opérationnels (coopérations entre les opérateurs, fiabilisation des matériels et renforcement des infrastructures et gestion de l'information aux usagers..) rien ne se fera sans le dialogue social avec les salariés de la RATP et SNCF et des autres entreprises transport en Ile de France.
Pour ce qui concerne le ferroviaire : les dysfonctionnements lourds tiennent à l'organisation et à la production des services ferroviaires (fret et voyageurs); le réseau des infrastructures est en mauvais état et souffre de moyens financiers insuffisants de longue date pour son entretien; une fragilisation de l'organisation apparaît au fur et à mesure du pilotage par activité au sein de la SNCF qui ouvrent la voie à une organisation désintégrée des services. Les logiques de métiers sont rompues notamment dans l'utilisation des loco et leur maintenance, ce qui affaiblit le service public et la capacité en réserve.

La CGT propose de restaurer une politique de proximité en « voie de disparition » (l'embauche de réchauffeurs de 280 aiguilles ferroviaires en est la démonstration et est une des mesures proposée à l'issue des tables rondes ; Mais qu'en est –il du besoin de services nouveaux aux gares et dans les trains ? le recrutement au niveau de services de proximité d'accueil, de capacité d'hébergement, d'information…doit être la base du renforcement de la gestion des situations de crise.
Il faut aller vers une plus grande coopération entre RFF (gestionnaire du réseau), SNCF, Autorités organisatrices, associations d'usagers et organisations syndicales...**La CGT réclame la mise en place d'un comité de suivi sectoriel aux transports** pour en tirer expériences et mettre en place des mesures transverses aux différents opérateurs (la DGITM, est par définition multimodale, elle doit mettre en place le suivi des réunions en cours à la SNCF et RATP par exemple qu'en est –il des réflexions de la réunion du 12 avril à la SNCF?).

Pour ce qui concerne l'aérien : Il faut sortir de la pitoyable communication entre ADP et les compagnies aériennes notamment Air France, qui s'était réduite à une attitude où chacun s'est renvoyé la balle des responsabilités !!! Face aux blocages et pénurie de glycol et de dégivrage d'avions et à l'insuffisance de capacité d'hébergement et d'accueil des passagers.
Les mesures prises relatives aux capacités d'hébergement des aéroports Roissy et Orly (ADP) et à la gestion des situations des aéroports de province, montrent le chemin qui reste à faire pour renforcer la capacité et les moyens disponibles quand la coordination des moyens d'assistance en cette période de décembre, ont été sources d'affrontements entre les acteurs.
La CGT propose que les organisations de travail soient réexaminées ave une mise à plat de la sous-traitance des activités au sol notamment celles hivernales décidées sous la responsabilité d'ADP. Le renforcement des moyens en interne par ré-internalisation de certaines missions et l'élaboration d'une politique hivernale favorisant l'emploi , la formation et les organisations de travail respectueuses des garanties minimales, est incontournable.

Il faut une **clarification et une redéfinition de la place et du rôle de la DGAC** pour coordonner les gestionnaires des aéroports notamment ADP et les compagnies aériennes pour assurer l'assistance aux passagers.
La CGT demande à lever le voile sur les sous investissements avérés des installations afin de garantir la capacité de déneigement et de dégivrage des avions par la possibilité d'utilisation de toutes les stations en place ; l'augmentation des capacités de déneigement devient incontournable pour maintenir les aéroports ouverts.
Les plateformes aéroportuaires notamment celles d'ADP sont aussi victimes des difficultés d'accès pour les salariés aux horaires décalés et empruntant leur voiture. **La CGT demande le renforcement du partenariat pour la viabilité hivernale des accès**, avec la Direction régionale de l'Ile de France (DIRIF) en charge de la viabilité du réseau routier.
Plus globalement, le développement de nouvelles connexions entre les modes de transports collectifs est une exigence forte des salariés pour permettre leur accès aux plateformes.

Les réponses de monsieur BURSEAUX Directeur de la DGITM (direction générale des infrastructures, des transports et de la mer) : Après une lecture du MEMORANDUM de la CGT, il constate de nombreux points de convergences et affirme qu'il conviendra de travailler avec les organisations syndicales sur des propositions. Dont acte ! Les instances de consultations CHS et CCHS seront également consultées sur ces questions pour préparer la prochaine campagne hivernale.

Le Mémorandum est consultable sur le site Fédéral : http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3541

ANNEXE

Points 1 et 2 : Certificats d'économies d'énergie – CEE- projet de décret modifiant le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 et projet d'arrêté créant le pôle national des CEE.

1°) La lutte contre le changement climatique nécessite des actions combinées et menées dans la durée.

Maîtrise de l'énergie par l'augmentation continue des performances des bâtiments : neufs, ce n'est ni le plus difficile ni le plus coûteux. En revanche la rénovation thermique des bâtiments existants représente des enjeux très élevés par les coûts à mobiliser et par les réductions d'émissions associées. La réduction d'un facteur 4 des émissions de gaz à effet de serre du logement vient de faire l'objet d'une étude complète du **CLIP (Club d'ingénierie prospective énergie et environnement, Habitat Facteur 4, novembre 2010)**. En faisant varier des scénarios d'évolution du mix énergétique dans le résidentiel - électrique-bois-gaz- d'ici 2050, travaux d'isolation thermique et en considérant différentes hypothèses pour les apports d'énergies électriques renouvelables complétant les sources nucléaires, l'étude montre que l'objectif d'une réduction d'un facteur 4 peut être atteint d'ici 2050.
Mais réussir, cela suppose beaucoup plus d'interventions et de cohérence des pouvoirs publics : planification énergétique, contrôle des performances des travaux sur le bâti, réglementation des prix des énergies en intégrant tous les coûts externes et le pouvoir d'achat des consommateurs… Or des signaux contraires s'accumulent ces derniers temps, marqués par des arbitrages budgétaires de très court terme, l'influence des lobbies de « niches » pour la défiscalisation ou les subventions accordées à telle ou telle énergie nouvelle ou ancienne, ou encore la concurrence acharnée des parts de marché.

Planification de la production et de la distribution ? En plein recul, avec la floraison de « petits projets » de centrale au gaz, avec des retours d'investissements rapides et garantis. Internalisation des coûts externes ? La direction d'EDF se plaint du niveau des provisions nécessaires au financement du projet de stockage souterrain des déchets radioactifs de haute activité à vie longue, vis-à-vis de son cours boursier. Probable réaction d'une direction qui a accepté du gouvernement, qui l'a nommée, l'ouverture subie et faussée du marché électrique avec la vente forcée par EDF à ses concurrents d'électricité électronucléaire à bas prix. Mais déstabilisation en retour de l'ANDRA, établissement public chargé du développement des projets publics de stockage.
Réglementation et péréquation des prix ? En plein démantèlement, avec le coup d'accélérateur de la loi « NOME » et les coups de boutoirs de la Commission européenne et du gouvernement. Après les consommations industrielles, c'est au tour des consommations domestiques d'être soumises à la loi de l'offre et de la demande, dont le gouvernement ne fait même plus semblant de se demander si cela est conforme au développement durable… Contrôle des performances énergétiques du bâti et des équipements individuels de production d'énergie ? Les contrôles de conformité au permis de construire, le contrôle de qualité des performances d'isolation, comme celui des installations domestique d'énergie renouvelable, ne sont plus du tout une mission de service public. Puisque les annonces de 2011 cumulent la simplification du permis de construire, les suppressions de postes en DDT pour l'aide aux petites communes sur l'urbanisme et le droit des sols, le libre jeu des garanties contractuelles des consommateurs...
Il faut arrêter les gâchis des effets d'aubaine de courte vue, ceux de la concurrence à toutes les étapes de la chaîne de l'énergie. Pôle public de l'énergie, planification européenne et nationale, coopérations industrielles, recherche et développement, réglementation des prix de l'énergie, investissements dans des réseaux de chaleur, respect des normes d'isolation thermique, règles obligatoires d'efficacité énergétique des produits et équipements mis sur le marché, sécurité énergétique de long terme, contrôle public de qualité des travaux : les revendications de la CGT sont de pleine actualité, indispensables pour tenir les objectifs d'un développement humain durable en matière d'énergie et réduire les émissions de CO_2.

2°) C'est à la lumière de ces considérations très critiques, que nous abordons les deux textes relatifs aux compétences de contrôle en matière de certificats d'énergie (CEE) et à la création du pôle national des CEE (points 1 et 2 de l'ordre du jour).

Lors de leur entrée en vigueur en 2006, ces certificats ont bien été présentés comme des instruments de libre marché, pendant de la fin des tarifs réglementés, de la dérégulation des tarifs des énergies...

S'agissant du principe de la reconcentration des compétences à la base de la modification du décret du 29 décembre 2010, il peut discuté et compris. Mais pas avec n'importe quel argument ! L'étude d'impact indique que 85 % des CEE ont été délivrés par la DRIEE Ile-de-France, probablement pour la 1° période (2006-2009) et la période transitoire (2010). L'administration estime le bilan des moyens humains existants à 3 ETP dans 21 DREAL et 6 ETP en DRIEE. Nous contestons formellement l'estimation de 3 ETP existants sur ces fonctions pour l'ensemble des DREAL moins l'Ile de France ! Et l'on parle de compétences « éparpillées » en assurant qu'il n'y plus de besoin de proximité en région. La seconde période triennale vise 2011-2013 et multiplie par 6 les objectifs et donc les contrôles. De 54 TWh d'énergie finale cumulée actualisée (cumac) à 345 TWh cumac. Or 9 fiches de postes sont rédigées (chef A +, 7 A, 1 B+) et la cible serait de 15 ETP, sans aucune date ni engagement ! 6 ETP en plus, cela est très insuffisant, même avec l'argument de

l'optimisation ! Les enjeux de contrôle, de validation de la délivrance des CEE, le volume des pénalités financières… sont bien multipliés par 6. Mais le souhait demeure de « maîtriser les charges administratives… » et les effectifs ne sont pas doublés. La complexité des agréments et validations liés aux CEE dans le nouveau système décidé est reconnue. Il faut tripler les effectifs !
Nous demandons également que l'arrêté porte création d'un service ou bureau à compétence nationale, et non d'un pôle. Les agents devant relever du régime indemnitaire de central et bénéficier de la prime de réorganisation.

Plusieurs « incidents », en réalité des fraudes, ont marqué récemment le système de permis négociables CO 2. (Voir sur ce point, le texte Grenelle Environnement ou RGPP sur le site www.equipement.cgt.fr). Ils devraient pourtant alerter sur le moindre contrôle. Dans la mesure où les certificats font également l'objet d'un « marché libre » d'achats ou de ventes, avec intermédiaires, courtiers, donc de spéculations, le contrôle public est plus que nécessaire !

Point 3 - Décret modifiant le décret du 29 juillet 1927 portant règlement d'administration publique portant application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie.

La CGT suggère **trois amendements –ci-dessous-** au projet de texte remis à ce CTPM et déjà présentés au groupe d'échanges en avril à ce sujet :

- L'un relatif à l'indépendance des organismes techniques (art 56-1) ; le second relatif aux droits des CHSCT en matière d'exposition au champs électromagnétiques(art 59-1) et le troisième incluant une précision sur le champ de compétences de l'inspection du travail des ouvrages concédés (art 8111-10 du code du travail).

  Elle conteste la privatisation et l'abandon du contrôle d'Etat sur les réseaux électriques retirés aux DDT. Elle s'interroge par ailleurs :

- sur le redéploiement des effectifs prévu par l'étude d'impact (100 suppressions d'emplois en DDT et 25 redéploiements très aléatoires en DREAL sans aucun délai ni engagement),
- sur la privatisation par le contrôle délégué prévu à l'article 56-1, la notion «d'indépendance fonctionnelle » est pour le moins très hypocrite en n'évoquant pas les liens de subordination et l'absence de conflits d'intérêts.
- sur les incidences de la suppression de cette mission dans les DTT quant à l'application du code de l'urbanisme notamment en ce qui concerne les informations (qui peuvent être de nature prescriptive) devant apparaître dans le porter à connaissance des différents documents d'urbanisme.

Dans ce contexte, nous pointons :

- les modalités du dialogue social qui « doit être engagé » et notamment sur les modalités de redéploiement des agents,
- l'inquiétude relative aux conséquences de la privatisation à la lecture des accidents survenus dans les réseaux de gaz, sur fond de privatisation de l'opérateur lui-même (GDF-SUEZ). Dans les entreprises chargées du transport gazier, les personnels ont été

victimes eux aussi d'accidents du travail. Il existe un impact important en terme de sécurité, pour les usagers et les salariés des entreprises de BTP ou des services publics des réseaux enterrés.

- l'atomisation des missions dans les DREAL, répartition de 25 ETP sur toute la France,
- les 100 ETP « supprimés » ont-ils été identifiés ?
- l'absence de lisibilité pour les agents, qui ne sont pas informés de cette réforme.
- le CTP placé auprès du SGG sera-t-il consulté, s'agissant des compétences des DDT ?
- La continuité de service va-t-elle être assurée, notamment en ce qui concerne la distribution des sites prioritaires tels que les hôpitaux ?...
- toutes les conséquences en matière d'urbanisme ont-elles étaient prises en considération ? (elles n'apparaissent pas dans l'étude d'impact).

Amendements soumis par les représentant(e)s CGT

Amendement N° 1
Art 4 modifiant l'article 56-I
Au premier alinéa, supprimer la troisième phrase (« Cette indépendance peut n'être que fonctionnelle »).

Motifs : cet ajout atténue la portée de l'exigence d'indépendance de l'organisme technique certifié, mentionnée à cet alinéa, et s'avère sujet à contentieux d'interprétation.

Amendement N°2
Art 4 modifiant l'article 59-I
Ajouter à la première phrase avant les associations familiales, **« , les CHSCT des entreprises dont les personnels sont susceptibles d'être exposés, »**

Ajouter à la 3° phrase après le préfet **«, et le cas échéant l'inspection du travail territorialement compétente, »**

Motifs : il s'agit que les CHSCT des entreprises de toute nature puissent également demander au gestionnaire du réseau, la mesure complémentaire d'exposition au champ électromagnétique. En raison du survol des sites par les lignes électriques en cause, cette exposition ne peut en effet relever du risque professionnel relevant du seul employeur
Pour des raisons de coordination, l'inspection du travail compétente territorialement doit être avisée de cette demande et destinataire des suites. (troisième phrase).

Amendement N°3
Art 8 modifiant l'article R.8111-10 du code du travail
Ajouter à la fin de la première ligne, après concédés, **« y compris les téléphériques de service associés »**

Motifs : l'utilisation de ces équipements, indépendamment de leur contrôle technique, doit relever du point de vue de l'inspection du travail, des ouvrages hydroélectriques visés par cet article relevant toujours des DREAL.